

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	20
PRESENTS	5
VOTANTS	7

**DATE DE LA
CONVOCATION**

07/10/2025

OBJET

**Avenants conventions
d'objectifs et de
financement pour les
EAJE.**

Acte reçu en préfecture le

24 octobre 2025

Publié en ligne le

24 octobre 2025

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE

Séance du 10 octobre 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix octobre à quatorze heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du sept octobre, se sont réunis pour un Conseil d'Administration extraordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE. Un Conseil d'Administration ordinaire a eu lieu le six octobre à dix-huit heures et trente minutes, faute de quorum, la séance a été levée.

Etaient présents : Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Elisabeth JOSSET, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Sylvie MOLERO.

Pouvoirs : Delphine PRIEUR donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Sophie THERY donne pouvoir à Elisabeth JOSSET

Absents excusés : Paule GOUIN, Véronique HELLEUX, Delphine PRIEUR, Jean SELLIER, Sophie THERY

Absents : Alain BOUVIER, Isabelle CLOUCHÉ, Camille DAEL, Hugo DUPONT, Fleur GOSSELIN, Liliane HUBERT, Abdellah LHESSANI, Christophe PAPILLON, Nadine PICHON, Nathalie RIBAUT.

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée de la mise en place de nouvelles subventions à destination des établissements d'accueil du jeune enfant visant à renforcer la qualité du projet d'accueil et des pratiques.

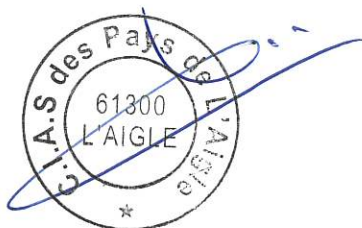
Les nouveaux financements concernent :

- Les journées pédagogiques
- Le « bonus attractivité »
- Le bonus « trajectoire de développement »
- Les heures de « préparation à l'accueil de chaque enfant ».

Ces avenants précisent que les modalités techniques de calcul des subventions PSU et bonus associés, ainsi que les modalités de mises en place de ces nouvelles mesures, seront communiquées ultérieurement par l'envoi d'addenda.

Les EAJE concernés par un avenant sont : la maison de la petite enfance, la crèche de Saint Sulpice sur Risle et la halte-garderie.

Ces présents avenants prennent effet à compter du 01 janvier 2025 et jusqu'à la date d'échéance de chaque convention d'objectifs et de financement des EAJE concernés, soit jusqu'au 31 décembre 2026.



Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

Acte reçu en préfecture le

24 octobre 2025

Publié en ligne le

24 octobre 2025

Certifié exécutoire

- **ACCEPTE** les termes des présents avenants
- **AUTORISE** le Président à signer ceux-ci.

VOTE : UNANIMITE

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

